

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Sous-direction des compétences

Bureau de la formation

**Décision n° 53719 du 22 juillet 2015 portant attribution
du certificat de formation à l'encadrement opérationnel**

NOR : INTJ1517267S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4136-1 et suivants;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie, notamment son article 24;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2013 fixant les conditions d'obtention du certificat de formation à l'encadrement opérationnel;

Vu l'instruction n° 49000/GEND/DPMGN/SDC/BFORM du 26 juillet 2011,

Décide:

Article 1^{er}

Le certificat de formation à l'encadrement opérationnel est attribué, à compter du 29 mai 2015, aux sous-officiers de gendarmerie mobile dont le nom suit:

Ady	Sendilvérou	231241
Allard	Cédric	170412
André	Brice	191181
Arrivé	Jerôme	225200
Astier	Philippe	139160
Bouvier	Frédéric-Etienne	181326
Braun	Nicolas	217883
Bruzzisi	Nicolas	198806
Ceaglio	Gilles	177111
Coudry	Thibault	181099
Dendri	Jérémie	234635
Dissez	Frédéric	168545
Frutos	Laurent	183379
Hospital	David	199837
Lamy	Olivier	173617
Lannuzel	Gwenole	198519
Manac'H	Régis	183435
Masson	Anthony	199778
Pastore	Michael	188779
Revilion	Loïc	198045
Tognazzoni	Stéphane	190614
Tonin	Éric	177361
Touffet	David	188709
Vaysset	Éric	167032

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 juillet 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général, sous-directeur des compétences,
D. QUENELLE